



TOURISME ET CULTURE

Méthodologie

JUILLET 2025

TABLE DES MATIÈRES

1.	Tourisme	3
1.1.	Nombre d'hôtels et établissements assimilés	3
1.2.	Nombre d'arrivées et de nuitées.....	3
2.	Culture	4
2.1.	Cinéma	4

COLOPHON

Auteur

perspective.brussels
rue de Namur, 59 – 1000 Bruxelles

Date de réalisation

juillet 2025

Contact

IBSA – ibsa@perspective.brussels

1. TOURISME

La collecte des données se fait auprès des hôtels et des établissements assimilés conformément à l'**Ordonnance du 8 mai 2014**. Cette collecte est effectuée par **Statbel** via une enquête en ligne auprès des établissements reconnus et enregistrés. En raison du caractère obligatoire de cette enquête, la précision des données est élevée.

1.1. NOMBRE D'HÔTELS ET ÉTABLISSEMENTS ASSIMILÉS

Selon l'ordonnance du 8 mai 2014, est défini comme **hôtel** tout établissement disposant **d'au moins six chambres ou suites** offrant un hébergement touristique incluant les services hôteliers. Les services hôteliers regroupent toutes les prestations offertes ou proposées par un hébergement touristique telles que l'offre de petit déjeuner, le changement de literie, le nettoyage des chambres, la conciergerie ou la réception.

Les établissements assimilés sont **les appart-hôtels** disposant d'au moins six appartements, studios, flats ou assimilés, meublés, équipés du mobilier si nécessaire pour cuisiner et offrant l'hébergement touristique incluant des services hôteliers.

Le nombre d'hôtels, de chambres et la capacité brute est calculée **au mois d'août** de chaque année.

La **capacité brute mensuelle** est exprimée en places-lits. Le nombre de places-lits est déterminé par le nombre de personnes qui peuvent passer la nuit dans les lits installés dans l'établissement, sans compter les lits qui peuvent être ajoutés à la demande du client. La capacité brute correspond au nombre de places-lits (1 place = 1 personne) mises à la disposition des visiteurs pour l'ensemble des établissements.

1.2. NOMBRE D'ARRIVÉES ET DE NUITÉES

Le **nombre d'arrivées** correspond au nombre de « touristes » qui commencent un séjour dans un établissement d'hébergement, quel que soit le nombre de nuitées prévues ou effectuées.

Le **nombre de nuitées** totales correspond aux nuits passées par les « touristes » dans les hôtels ou établissements assimilés pour l'année considérée.

Les nuitées sont classées selon le **pays de résidence** des visiteurs. Le premier tableau détaille les nuitées des résidents belges, européens hors Belgique et des principaux pays du monde. Le second tableau des nuitées détaille les visiteurs résident dans les 27 pays européens.

Si une commune a moins de trois établissements déclarant ou un déclarant en position dominante, les données sont confidentialisées.

Références

- > Statbel, statistique du tourisme et de l'hôtellerie : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/entreprises/horeca-tourisme-et-hotellerie>
- > Observatoire du Tourisme à Bruxelles, Rapports annuels : <https://visit.brussels/fr/article/rapports-annuels>

2. CULTURE

2.1. CINÉMA

Les chiffres relatifs à l'exploitation des salles de cinéma sont issus d'une enquête auprès des exploitants de salles de cinéma. Il s'agit d'un relevé annuel du nombre d'établissements, de salles, de places, de spectateurs, de séances et des recettes brutes totales (hors TVA). Ces données sont disponibles par région et pour la Belgique.

Cette statistique est produite en vertu d'une obligation légale belge, l'Arrêté royal du 14 décembre 1999 prescrivant une statistique annuelle de l'exploitation des salles de cinéma.

La population statistique comprend tous les établissements exploitant une salle de projection cinématographique (art.2 de la base légale).

A partir de 2018 et à la suite de l'arrêté royal du 29 septembre 2019 modifiant l'arrêté royal précité, seuls les établissements exploitants, à titre principal, une salle de projection cinématographique sont interrogés. Dans la pratique, les centres culturels sont exclus de la statistique. Dès lors les chiffres de 2018 ne sont plus comparables avec les chiffres des années précédente.

Références

> Statbel : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/entreprises/cinemas#figures>